



## La préparation

vendredi 27 septembre 2013, par [Paroisse Saint-Michel](#)

**Selon l'âge des enfants les préparations diffèrent. La participation à la réunion de préparation au baptême des enfants est nécessaire et obligatoire car le baptême est une célébration ecclésiale qui nous fait entrer dans la communauté chrétienne, dans l'Église.**

### Jeunes enfants

Pour les enfants de moins de 3 ans les parents doivent se rendre au bureau d'accueil, au moins deux mois avant la date envisagée pour la célébration.

Permanence en période scolaire :

▶ le samedi, de 10h30 à 11h45  
(bureau d'accueil des prêtres)

En cas d'impossibilité, contacter l'Abbé Nicodème FERRE

Préparation : La préparation a lieu dans la paroisse de votre domicile même si le baptême est célébré ailleurs. À Saint-Michel, elle consiste en deux réunions, le mardi soir, de 20h30 à 22h30.

**Responsables** : Louis et Constance Guillou ([prepa.baptême chez saintmichel-paris.fr](mailto:prepa.baptême@paroissemichel-paris.fr))

**Prêtre accompagnateur** : Abbé Nicodème FERRE

### Enfants en âge scolaire

1) Les parents participent à une session de préparation composée de deux mardis soirs de suite de 20h30 à 22h et

les enfants se préparent au baptême en participant à l'Éveil à la Foi.

Inscription à la permanence des baptêmes le samedi de 10h30 à 11h45 en période scolaire

La préparation dure environ une année scolaire.

2) A partir du CE2, le baptême est préparé dans le cadre du catéchisme paroissial et ensuite de l'aumônerie du collège et du lycée.

**Participation aux frais** : Le baptême est gratuit. Néanmoins, nous demandons à chacun de verser une offrande à la mesure de ses moyens pour participer aux frais de préparation et de célébration. Nous évaluons ces frais à 150€ par baptême.

**Dates des célébrations** : Si vous choisissez de faire baptiser votre enfant à Saint-Michel, les baptêmes

ont lieu à 11h45, les dimanches : 21 janvier, 28 janvier, 11 février, 4 mars, 18 mars, 15 avril, 29 avril, 6 mai, 27 mai, 3 juin, 10 juin, 17 juin, 24 juin, 1er juillet.

---

**P.-S.**

Demander un certificat de baptême :

Si vous avez besoin d'un certificat de baptême, vous pouvez le demander à la paroisse en précisant : nom, prénoms, date de naissance, date de baptême, numéro de téléphone.

Si vous ne pouvez pas passer le chercher, merci de nous donner une enveloppe timbrée pourr que nous puissions vous l'envoyer.